

29 avr 2011 -14:08

Conseil des ministres du 29 avril 2011

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le vendredi 29 avril 2011, sous la présidence du Premier ministre Yves Leterme

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le vendredi 29 avril 2011, sous la présidence du Premier ministre Yves Leterme

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction (FR)
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Thomas Ferri
Service Rédaction (NL)
+32 2 287 41 42
+32 471 67 07 73
thomas.ferri@premier.fed.be

29 avr 2011 -14:08

Appartient à [Conseil des ministres du 29 avril 2011](#)

Egalité des chances

Prolongation du mandat du directeur du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme

Prolongation du mandat du directeur du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme

Sur proposition de Mme Joëlle Milquet, ministre de l'Emploi et de l'Egalité des chances, le Conseil des ministres a approuvé la prolongation de trois mois, à partir du 1er mai 2011, du mandat de M. Jozef De Witte comme directeur du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première
ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13
<http://www.milquet.belgium.be>

29 avr 2011 -14:08

Appartient à Conseil des ministres du 29 avril 2011

Conseil d'Etat

Traitement de pièces confidentielles par le Conseil d'Etat

Traitement de pièces confidentielles par le Conseil d'Etat

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui règle le traitement de pièces confidentielles par la section du contentieux administratif du Conseil d'Etat sur le plan juridique.

Dans des matières telles que les marchés publics ou l'enregistrement des spécialités pharmaceutiques, les parties demandent que certaines pièces soient considérées comme confidentielles. Afin de répondre à cette demande, le règlement existant est adapté. Lorsqu'une partie ou une autorité dépose une pièce pour laquelle elle demande la confidentialité, elle doit la déposer de manière séparée. Elle doit, en outre, mentionner le caractère confidentiel de manière expresse, exposer les motifs de sa demande dans l'acte de procédure auquel est jointe ladite pièce et en établir un inventaire dans lequel est précisée la pièce dont la confidentialité est requise.

Si la demande de confidentialité est rejetée, les autres parties peuvent prendre connaissance de la pièce.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Annemie Turtelboom, ministre de
la Justice
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 542 80 11
<http://www.justice.belgium.be>

29 avr 2011 -14:08

Appartient à [Conseil des ministres du 29 avril 2011](#)

Coordination de la lutte contre la fraude sociale

Plan stratégique pour la coordination de la lutte contre la fraude sociale

Plan stratégique pour la coordination de la lutte contre la fraude sociale

Le Conseil des ministres a approuvé le plan stratégique 2011 du Service d'Information et de Recherche sociale. Le plan, proposé par le secrétaire d'Etat à la Coordination de la lutte contre la fraude Carl Devlies, donne un aperçu des initiatives consenties en 2011 par les services d'inspection sociale en matière de lutte contre la fraude sociale et en particulier contre le travail illégal. Il s'agit d'une approche ciblée dans laquelle le travail commun de tous les services de lutte contre la fraude sociale occupe une position centrale. Un volume minimum de contrôles à réaliser a en outre été déterminé.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

29 avr 2011 -14:08

Appartient à Conseil des ministres du 29 avril 2011

Emploi

Demande de l'UZ Gent quant à l'application de l'interruption de la carrière professionnelle

Demande de l'UZ Gent quant à l'application de l'interruption de la carrière professionnelle

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur la proposition de la ministre de l'Emploi Joëlle Milquet d'approuver l'adaptation de l'interruption de la carrière professionnelle pour le personnel de l'UZ Gent. L'UZ Gent souhaite porter la limite d'âge de l'enfant donnant droit au congé parental de six à douze ans.

C'est au Conseil des ministres d'approuver l'application de l'article 3 de l'arrêté royal du 7 mai 1999 relatif à l'interruption de la carrière professionnelle du personnel des administrations.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première
ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13
<http://www.milquet.belgium.be>

29 avr 2011 -14:08

Appartient à Conseil des ministres du 29 avril 2011

Régie des bâtiments

Vente de logements imbriqués dans des anciens bâtiments de gendarmerie

Vente de logements imbriqués dans des anciens bâtiments de gendarmerie

Sur proposition de M. Didier Reynders, ministre des Finances, le Conseil des ministres a autorisé la Régie des bâtiments à vendre les logements imbriqués dans les anciens bâtiments de gendarmerie administratifs et logistiques suivants :

- Middelburgsesteenweg 19A à Damme
- Rue David Van Bever 6 à Woluwe-Saint-Pierre
- Rue de Cambron 11 à Lens

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>

29 avr 2011 -14:08

Appartient à [Conseil des ministres du 29 avril 2011](#)

Défense

Marchés publics pour la Défense

Marchés publics pour la Défense

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur la proposition du ministre de la Défense Pieter De Crem de lancer un marché public pour la prestation de services d'une agence de voyages au profit de la Défense. Il s'agit d'un contrat pluriannuel pour la remise de billets de transport pour les déplacements de service et la réservation de chambres d'hôtel avec petit-déjeuner et de voitures de location.

Un deuxième marché public approuvé par le Conseil des ministres concerne le réapprovisionnement de kits de guidage INS/GPS, détonateurs et matériel de support y afférent.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Pieter De Crem, Vice-Premier
ministre et ministre de la Défense
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 550 28 11
<http://www.mil.be>

29 avr 2011 -14:08

Appartient à [Conseil des ministres du 29 avril 2011](#)

Information géographique

Transposition de la directive européenne INSPIRE

Transposition de la directive européenne INSPIRE

Le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi transposant la directive 2007/2/CE du Parlement européen et du Conseil du 14 mars 2007. Cette directive établit une infrastructure d'information géographique dans la Communauté européenne, appelée INSPIRE.

La Belgique charge l'Institut Géographique National de la mise sur pied de l'infrastructure qui rassemblera et gèrera les informations géographiques. Pour le financement de l'infrastructure, des moyens seront libérés dans le cadre du budget.

L'élaboration ultérieure de la directive, telle que la collaboration des différents services fédéraux et avec les Régions, se fera dans une phase suivante.

L'avant-projet sera à nouveau soumis en Conseil des ministres en deuxième lecture.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Pieter De Crem, Vice-Premier ministre et ministre de la Défense
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 550 28 11
<http://www.mil.be>

29 avr 2011 -14:08

Appartient à [Conseil des ministres du 29 avril 2011](#)

Transfert de propriété

Transfert de propriété de l'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale

Transfert de propriété de l'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui organise le transfert de pleine propriété de l'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale des parcelles de terrains situées sur la berme centrale entre les avenues des Croix du Feu et Van Praet. Ces parcelles constituent une languette d'espace verts d'une superficie approximative de 10 hectares.

La Région souhaite en effet entamer le plus rapidement possible des aménagements destinés à la promenade verte entre le canal et le parc de Laeken et ainsi favoriser l'accès à partir des quartiers habités de Neder-Over-Heembeek.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

29 avr 2011 -14:08

Appartient à Conseil des ministres du 29 avril 2011

Energie nucléaire

Protection des matières et des installations nucléaires

Protection des matières et des installations nucléaires

Le Conseil des ministres a approuvé trois projets d'arrêts royaux concernant le cadre réglementaire de la protection physique des matières et installations nucléaires.

Le premier projet définit et catégorise les zones de sécurité des installations nucléaires et des entreprises de transport nucléaire. De plus, il définit les niveaux d'habilitation de sécurité requis pour accéder aux zones de sécurité des installations nucléaires et pour organiser, préparer, effectuer ou accompagner les transports nucléaires.

Le deuxième projet fixe les niveaux minima de protection, les obligations des exploitants, les procédures d'agrément des systèmes de protection physique mis en place et les mesures relatives à la perte de matières nucléaires.

Le troisième projet complète l'ensemble par un système de catégorisation et de protection des documents relatifs aux dites matières, installations et transports et à leur protection physique.

Les projets sont soumis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Annemie Turtelboom, ministre de la Justice

Boulevard de Waterloo 115

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 542 80 11

<http://www.justice.belgium.be>

29 avr 2011 -14:08

Appartient à Conseil des ministres du 29 avril 2011

Travail des étudiants

Assouplissement du système du travail des étudiants

Assouplissement du système du travail des étudiants

Sur proposition des Vice-Premières ministres, Joëlle Milquet, ministre de l'Emploi, et Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la décision approuvée par le cabinet ministériel restreint du 15 avril 2011 concernant la réforme du dispositif relatif au travail des étudiants, visant à assouplir et à simplifier les procédures actuelles.

Voir le communiqué de presse ci-contre.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13
<http://www.milquet.belgium.be>

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales
Rue du Commerce 78-80
1040 Bruxelles
Belgique
+32 2 233 51 11
<http://www.laurette-onkelinx.be/>

29 avr 2011 -14:08

Appartient à [Conseil des ministres du 29 avril 2011](#)

AFCN

Conseil scientifique des Rayonnements ionisants auprès de l'Agence fédérale de Contrôle nucléaire

Conseil scientifique des Rayonnements ionisants auprès de l'Agence fédérale de Contrôle nucléaire

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal adaptant la composition et les compétences du Conseil scientifique des Rayonnements ionisants établi auprès de l'Agence fédérale de Contrôle nucléaire.

Le Président est choisi parmi les membres scientifiques désignés par le ministre. Le mandat du Président ne peut excéder six ans et ne doit plus être conféré à temps plein.

Les domaines de connaissances représentés au sein du Conseil scientifique sont étendus à la sécurité et protection physique, la radiothérapie, la radiologie et le bien-être au travail. La protection de l'environnement est ajoutée à la liste des domaines dans lesquels au moins un membre doit être expert.

La distinction entre la procédure de nomination des 16 membres nommés par le Roi et des 6 membres indiqués par les gouvernements des régions est éclaircie.

Enfin, la manière dont le Conseil d'administration doit formuler son avis est adaptée aux dispositions réglementaires.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Annemie Turtelboom, ministre de
la Justice
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 542 80 11
<http://www.justice.belgium.be>

29 avr 2011 -14:08

Appartient à [Conseil des ministres du 29 avril 2011](#)

Calamité publique

Reconnaissance des pluies abondantes des 23 et 24 octobre 2010 en Flandre occidentale comme calamité publique

Reconnaissance des pluies abondantes des 23 et 24 octobre 2010 en Flandre occidentale comme calamité publique

Sur proposition de Mme Annemie Turtelboom, ministre de l'Intérieur, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui considère comme calamité publique les pluies abondantes survenues les 23 et 24 octobre 2010 sur le territoire de la province de Flandre occidentale et délimite l'étendue géographique de celle-ci.

Les communes concernées sont celles de Bredene, Bruges, Jabbeke, Knokke-Heist et Zuienkerke.

Le Conseil des ministres a également pris connaissance de l'état des lieux de la Caisse nationale des calamités.

Pour rappel :

Désormais, certaines catastrophes naturelles sont indemnisées dans le cadre de l'assurance incendie. Depuis mars 2007, chaque police "incendie-risques simples" couvre les catastrophes naturelles suivantes : inondations, débordements et refoulements des égouts publics, tremblements de terre, glissements ou affaissements de terrain dus à un phénomène naturel.

Le Fonds des calamités n'intervient plus que lorsque les biens concernés ne sont pas assurés, suite à la situation financière de la victime (personnes ayant droit à un revenu d'intégration ou à une aide financière similaire), lorsque les biens sont en principe exclus d'une couverture d'assurance (les récoltes non rentrées, le bétail vivant en dehors du bâtiment, le sol, les cultures, la plantation d'arbres), lorsque les biens ne sont pas des risques simples (des biens, par exemple, qui dépassent un certain montant assuré) et lorsqu'il s'agit de biens du domaine public.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Annemie Turtelboom, ministre de
la Justice

Boulevard de Waterloo 115

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 542 80 11

<http://www.justice.belgium.be>

29 avr 2011 -14:08

Appartient à [Conseil des ministres du 29 avril 2011](#)

Conseil d'Etat

Section du contentieux administratif du Conseil d'Etat

Section du contentieux administratif du Conseil d'Etat

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui modifie la procédure devant la section du contentieux administratif du Conseil d'Etat (*).

Le délai de prescription du recours au Conseil d'Etat (qui est de soixante jours) court en principe à compter de la notification du rejet de la requête en indemnité introduite auprès d'une autorité administrative ou à compter de la notification de la décision ou de l'acte dont l'annulation est postulée devant le Conseil d'Etat.

Lorsque la notification du rejet de la requête en indemnité ou de l'acte ou de la décision est faite par lettre recommandée avec accusé de réception, le premier jour du délai de prescription pour l'introduction de la requête au Conseil d'Etat est celui qui suit le jour de la réception du pli et il est compris dans le délai.

Si le destinataire refuse le pli, le premier jour du délai de prescription pour l'introduction de la requête au Conseil d'Etat est celui qui suit le jour du refus du pli et il est compris dans le délai.

Lorsque la notification est faite par recommandé simple, sans accusé de réception, le premier jour du délai de prescription pour l'introduction de la requête au Conseil d'Etat est le troisième jour ouvrable qui suit l'envoi du pli, sauf preuve apportée par le destinataire de ce qu'il a reçu le pli un autre jour, plus tardif. Ce troisième jour ou un jour plus tardif, selon le cas, est compris dans le délai.

Ces modifications ont pour objectif de lever les ambiguïtés juridiques.

(*) art. 4 de l'arrêté du Régent du 23 août 1948.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Annemie Turtelboom, ministre de
la Justice

Boulevard de Waterloo 115

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 542 80 11

<http://www.justice.belgium.be>

29 avr 2011 -14:08

Appartient à [Conseil des ministres du 29 avril 2011](#)

Liaisons bien-être

Mesures relatives aux maladies professionnelles et aux soins de santé et indemnités

Mesures relatives aux maladies professionnelles et aux soins de santé et indemnités

Le Conseil des ministres a approuvé quatre projets d'arrêtés royaux qui adaptent les indemnités pour maladies professionnelles, soins de santé et indemnités au bien-être.

Pour le secteur des maladies professionnelles :

- une augmentation de 2% de tous les minima et forfaits au 1er septembre 2011
- une augmentation de 0,7% de tous les montants non forfaitaires au 1er septembre 2011
- une augmentation de 2% pour les maladies professionnelles non forfaitaires de 6 ans (récurrence)

Ces mesures sont exécutées suite à la modification de l'arrêté royal du 17 juillet 1974 octroyant des allocations à certains bénéficiaires des lois relatives à la réparation des dommages résultant des maladies professionnelles, coordonnées le 3 juin 1970.

Pour le secteur des soins de santé et indemnités :

- une augmentation de l'indemnité minimum travailleurs réguliers et non réguliers au 1er septembre 2011
- une augmentation de 75 à 200 euros de la prime de rattrapage aux personnes invalides qui sont en incapacité de travail depuis au moins un an au 1er mai 2011
- une augmentation de 12 à 15 euros du montant journalier de l'allocation forfaitaire pour l'aide d'une tierce personne au 1er septembre 2011
- une augmentation du plafond salarial "isolé" (de 948 à 967 euros) et "chef de famille" (de 821 à 878 euros) au 1er septembre 2011
- une augmentation de 2% des indemnités ayant pris cours en 2005 au 1er septembre 2011 (récurrence)

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13
<http://www.milquet.belgium.be>

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales
Rue du Commerce 78-80
1040 Bruxelles
Belgique
+32 2 233 51 11
<http://www.laurette-onkelinx.be/>

29 avr 2011 -14:08

Appartient à Conseil des ministres du 29 avril 2011

Conseil d'Etat

Publication des arrêts et des ordonnances de non-admission du Conseil d'Etat

Publication des arrêts et des ordonnances de non-admission du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat publie ses arrêts et ordonnances de non-admission sur internet et sur CD-ROM. Le Conseil des ministres a maintenant approuvé un projet d'arrêté royal (*) qui supprime l'obligation du Conseil d'Etat de publier ses décisions sur CD-ROM. En outre, le projet adapte également la réglementation relative à la possibilité de solliciter la dépersonnalisation d'une décision lors de sa publication ; cela signifie que toutes les données d'identification sont effacées. Désormais, seules les personnes physiques elles-mêmes concernées pourront introduire une demande de dépersonnalisation d'une décision du Conseil d'Etat.

(*) modifiant l'arrêté royal du 7 juillet 1997.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Annemie Turtelboom, ministre de
la Justice

Boulevard de Waterloo 115

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 542 80 11

<http://www.justice.belgium.be>

29 avr 2011 -14:08

Appartient à [Conseil des ministres du 29 avril 2011](#)

SPF Justice

Masterplan "Prisons"

Masterplan "Prisons"

Sur proposition du ministre de la Justice Stefaan De Clerck, le Conseil des ministres a décidé d'inscrire, au budget 2011 du SPF Justice, les moyens financiers nécessaires à la poursuite de l'exécution du masterplan "Prisons".

Il s'agit de frais de personnel supplémentaires et de frais de fonctionnement pour l'élargissement de la capacité à Tilburg et l'exécution du mastreplan dans d'autres centres de détention.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

29 avr 2011 -14:08

Appartient à [Conseil des ministres du 29 avril 2011](#)

Indépendants

Mesures budgétaires concernant les indépendants en invalidité ou en incapacité de travail

Mesures budgétaires concernant les indépendants en invalidité ou en incapacité de travail

Sur proposition de Mmes Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales, et Sabine Laruelle, ministre des Indépendants, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêtés royaux (*) qui mettent en oeuvre les décisions prises lors du conclave budgétaire et qui ont été confirmées par le Conseil des ministres du 24 mars 2011.

Le premier projet vise à introduire une prime de rattrapage annuelle forfaitaire de 200 euros au profit de l'indépendant titulaire d'une indemnité d'invalidité. Cette prime, payée avec les indemnités du mois de mai, est octroyée à tout titulaire invalide qui, au 31 décembre de l'année précédant l'année de son octroi, est reconnu incapable de travailler depuis une durée minimum d'un an.

Le second projet prévoit les trois mesures suivantes :

- le montant journalier de l'indemnité d'incapacité de travail primaire, ainsi que les indemnités pour cause d'invalidité sans cessation d'activité, sera majoré de 2% au 1er septembre 2011 pour les indépendants titulaires cohabitants. Le montant passe de 24,3153 à 28,8016 euros (avant indexation) ;
- le montant de l'allocation forfaitaire pour l'aide d'une tierce personne sera majoré de 3 euros à partir du 1er septembre 2011 pour l'indépendant titulaire. Ce montant passera à 16,25 euros au 1er septembre 2011 ;
- la possibilité d'une reprise partielle de l'activité indépendante au cours de la période d'incapacité de travail primaire est introduite.

(*) qui modifient l'arrêté royal du 20 juillet 1971 instituant une assurance indemnités et une assurance maternité en faveur des travailleurs indépendants et des conjoints aidants.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de l'Agriculture

Avenue de la Toison d'or 87

1060 Bruxelles

Belgique

+32 2 250 03 03

<http://www.sabinelaruelle.be>

29 avr 2011 -14:08

Appartient à [Conseil des ministres du 29 avril 2011](#)

Diplomatie préventive

Financement d'initiatives en matière de diplomatie préventive

Financement d'initiatives en matière de diplomatie préventive

Sur proposition de M. Steven Vanackere, ministre des Affaires étrangères, le Conseil des ministres a approuvé le financement, sur le budget du SPF Affaires étrangères, des initiatives suivantes en matière de diplomatie préventive :

- Développement des capacités et renforcement de la société civile - Afghanistan-Europe - Alphabétisation de femmes et soutien scolaire dans les zones rurales de la province de Herat
- Médiation dans les conflits imminents et en cours - processus de dialogue de paix et de réconciliation (inter)nationale - gestion de crise - Jerusalem Network - The Intercultural Communication and Leadership School Jerusalem
- Développement des capacités et renforcement de la société civile - UNESCO - Programme international pour le développement de la communication - Tunisie et Egypte
- Construction/renforcement de l'état de droit et de l'appareil judiciaire - United Nations General Trust Fund - Contribution for the Trust Fund for the Special Tribunal for Lebanon

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

29 avr 2011 -14:08

Appartient à [Conseil des ministres du 29 avril 2011](#)

Conseil supérieur des Volontaires

Nomination des membres du Conseil supérieur des Volontaires

Nomination des membres du Conseil supérieur des Volontaires

Le Conseil des ministres a nommé les membres du Conseil supérieur des Volontaires pour 2011-2014. Les organisations suivantes sont nommées membres francophones effectifs :

- Le Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique, représenté par Madame Suzanne VAN SULL
- L'Association pour le Volontariat, représentée par Monsieur Jacques MICHIELS
- Inter-environnement Wallonie, représenté par Madame Véronique PATERNOSTRE
- La Fédération Multisports Adaptés, représentée par Monsieur Philippe BODART
- L'Association des Centres culturels de la Communauté française de Belgique, représentée par Monsieur Luc DECHARNEUX
- Caritas, représenté par Madame Brigitte JACQUEMIN
- L'Alliance Nationale des Mutualités Chrétiennes, représentée par Monsieur Frédéric POSSEMIERS
- Le Conseil de la Jeunesse Catholique, représenté par Madame Célia DESHAYES
- L'Association Interfédérale du Sport Francophone, représentée par Monsieur Willy MONFORT
- La Croix-Rouge de Belgique, représentée par Madame Eline SAUVAGE

Les organisations suivantes sont nommées membres néerlandophones effectifs :

- Vlaams secretariaat Katholiek Onderwijs, représenté par Madame Beatrijs PLETINCK
- Vlaamse Jeugdraad, représenté par Monsieur Luk TAS
- Nationaal Verbond van Socialistische Mutualiteiten, représenté par Monsieur Steven VANDEN BROUCKE
- Vlaams Welzijnsverbond, représenté par Madame Liliane KROKAERT
- Vlaamse Sportfederatie, représenté par Madame Geraldine MATTENS
- Gezinsbond, représenté par Monsieur Eric DE WASCH
- Rode Kruis Vlaanderen, représenté par Madame Ludgardis SWENNEN
- Pluralistisch Overleg Welzijnswerk en Verbond Sociale Ondernemingen, représenté par Madame Anita CAUTAERS

- Natuurpunt, représenté par Monsieur Willy IBENS
- Vlaams Steunpunt Vrijwilligerswerk, représenté par Madame Eva HAMBACH

Les organisations suivantes sont nommées membres néerlandophones suppléants :

- Vlaams Patiëntenplatform, représenté par Madame Monique CLAEYS
- Vlaamse Ouderenraad, représenté par Madame Jeanine SCHOLLAERT
- Unie Vrijzinnige Verenigingen, représenté par Madame Françoise HANSON-SOUDANT

Les organisations suivantes sont nommées membres germanophones effectifs et suppléants :

- Musikverband FÖDEKAM, représenté par Monsieur Arnold FRANÇOIS
- Sportrat der deutschsprachigen Gemeinschaft, représenté par Monsieur Jacques CLOTH

Les personnes suivantes sont nommées membres effectifs francophones du Conseil supérieur des Volontaires, sur base de leur expertise scientifique en ce qui concerne les volontaires et le volontariat :

- Monsieur Michel DAVAGLE
- Monsieur Jacques DEFOURNY

Les personnes suivantes sont nommées membres effectifs néerlandophones du Conseil supérieur des Volontaires, sur base de leur expertise scientifique en ce qui concerne les volontaires et le volontariat :

- Madame Lesley HUSTINX
- Monsieur Dominique VERTÉ

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales
Rue du Commerce 78-80
1040 Bruxelles
Belgique
+32 2 233 51 11
<http://www.laurette-onkelinx.be/>

29 avr 2011 -14:08

Appartient à [Conseil des ministres du 29 avril 2011](#)

SPF Justice

Autorité centrale en matière d'obligations alimentaires

Autorité centrale en matière d'obligations alimentaires

Le Conseil des ministres a désigné le SPF Justice comme autorité centrale compétente en matière d'obligations alimentaires. Cette décision fait suite à un certain nombre d'engagements internationaux et européens que la Belgique doit respecter afin de rationaliser la collaboration en matière de recouvrement international des pensions alimentaires.

La décision met en oeuvre le Règlement n° 4/2009 du Conseil du 18 décembre 2008 (*). La partie de celui-ci qui vient d'entrer en vigueur règle la coopération administrative entre les Etats membres. Afin de permettre à l'autorité centrale de remplir ses tâches de manière optimale, un budget supplémentaire sera consacré aux frais de personnel.

(*) relatif à la compétence, la loi applicable, la reconnaissance et l'exécution des décisions et la coopération en matière d'obligations alimentaires.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

29 avr 2011 -14:08

Appartient à [Conseil des ministres du 29 avril 2011](#)

Discipline budgétaire

Demandes d'engagements de crédit

Demandes d'engagements de crédit

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur les propositions d'engagements de crédits introduites par différents membres du gouvernement, dans le cadre de la circulaire relative à la discipline budgétaire et à la prudence budgétaire. Il s'agit de mesures urgentes et nécessaires pour assurer la continuité de l'administration du pays, poursuivre les compétences en matière de tutelle et clôturer les affaires pour lesquelles aucune initiative nouvelle n'est demandée du gouvernement, comme le prescrit la circulaire.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

29 avr 2011 -14:08

Appartient à Conseil des ministres du 29 avril 2011

Pensions pour indépendants

Mesures concernant les pensions des indépendants

Mesures concernant les pensions des indépendants

Sur proposition du ministre des Pensions Michel Daerden et de la ministre des Indépendants Sabine Laruelle, le Conseil des ministres a pris les mesures suivantes concernant les pensions des indépendants :

- l'augmentation au 1er novembre 2011 des montants de la pension minimum de 2,11% au taux ménage et de 2,37% au taux isolé et survie
- l'augmentation complémentaire de 0,14% au 1er novembre 2011 des pensions minimums de plus de 15 ans au taux ménage. L'augmentation totale s'élèvera à 2,25%.
- l'augmentation de 1,25% au 1er novembre 2011 des pensions non minimales ayant pris cours pour la première fois avant le 1er janvier 2011
- l'augmentation complémentaire de 1% au 1er novembre 2011 des pensions non minimales de plus de 15 ans (soit 2,25% au total) ayant pris cours pour la première fois avant le 1er janvier 1997

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de
l'Agriculture
Avenue de la Toison d'or 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 250 03 03
<http://www.sabinelaruelle.be>